



# Normand

## ➤ Généralités

Pays d'origine : France (Normandie)  
 Ascendance : Lapins gris régionaux  
 Importance : Peu répandue  
 Premier standard homologué le 20 août 1919 par la Société Française de Cuniculiculture

Dimensions minimales des boxes de concours : 60 x 60 x 60 cm

## ➤ Échelle des points

1 - Aspect Général	20
2 - Masse	10
3 - Fourrure	20
4 - Tête et cou, yeux et oreilles	15
5 - Couleur	15
6 - Sous-couleur et entre-couleur	15
7 - Présentation et soins	5
Total	100

## ➤ Description

1 - Aspect général  
 Le corps est court, trapu et parfaitement arrondi. Cette constitution corporelle est la conséquence d'une musculature entièrement compacte, bien répartie sur une ossature assez fine.  
 A une nuque forte et relativement haute, fait suite une ligne dorsale régulière qui se termine en une inclinaison assez rapide par une croupe pleine et arrondie. Le râble est très épais.  
 La poitrine pleine est bien descendue entre les membres antérieurs. De puissantes épaules bien attachées sont suivies par une cage thoracique de même ampleur. Les hanches, les régions fessières et les cuisses se fondent dans l'arrondi des formes.  
 Les pattes antérieures sont bien droites. Les pattes postérieures sont bien d'aplomb.  
 La taille proportionnée au poids du sujet doit rester assez limitée pour faire ressortir au maximum le type recherché.  
 Le fanon, s'il existe, doit être le plus réduit possible chez la femelle.

2 - Masse  
 Poids minimum 3.000 kg – Poids idéal 3.500 kg à 4.250 kg  
 Poids maximum 4.500 kg

3 - Fourrure  
 La fourrure issue d'une peau peu épaisse est serrée, assez courte tout en étant suffisamment dense.

4 - Tête et cou, yeux, oreilles  
 La tête, portée par un cou court et peu visible, paraît ainsi bien collée au corps. Peu volumineuse mais large chez le mâle, elle est plus fine chez la femelle.  
 Les yeux sont bien ouverts, brillants et vifs dans leur expression.  
 Les oreilles moyennement velues, portées bien droites, ne doivent pas être trop larges. Suffisamment serrées l'une contre l'autre, elles se terminent en forme quelque peu effilée. D'un développement approprié au type, leur longueur idéale se situe entre 10,5 cm et 11,5 cm. La longueur minimale ne doit pas être inférieure à 10cm et la longueur maximale ne doit jamais dépasser 12cm,

5 - Couleur  
 La couleur est gris garenne (cf. description générale) est atténuée du fait du débordement peu accusé des poils recteurs, partiellement ou totalement noirs. Sa nuance est ainsi légèrement roussâtre, s'étendant sur toutes les parties supérieures du corps. Le triangle de la nuque se détache convenablement. Le dessous du corps est blanchâtre.  
 Les oreilles sont bordées d'un fin liseré noir.  
 Les ongles sont de couleur corne plus ou moins foncée.  
 Les yeux ont un iris de couleur brunâtre.

6 - Sous-couleur et entre-couleur  
 La sous-couleur est bleu ardoisé foncé sur tout le corps. Sur toutes les parties supérieures du corps où la couleur gris garenne se manifeste, une entre-couleur orangée doit s'exprimer.

7 - Présentation et soins  
 Conformément aux prescriptions générales.

## ➤ Défauts

Défauts légers  
 Défauts légers valables pour toutes les races (Voir Règlement Général)  
 1 - Corps insuffisamment court et trapu. Type grossier. Compacité de la musculature pas assez prononcée. Nuque insuffisamment forte.  
 4 - Cou un peu apparent. Oreilles un peu courtes ou un peu longues  
 5 - Couleur terne ou terreuse. Pattes antérieures légèrement barrées.

Défauts graves  
 Défauts graves valables pour toutes les races (Voir Règlement Général)  
 1 - Manque total de type : corps mince ou élané ou trop grossier. Taille démesurée.  
 Développement musculaire nettement insuffisant.  
 3 - Fourrure trop longue, trop rêche ou trop laineuse.  
 4 - Cou saillant. Oreilles trop larges ou écartées. Oreilles de longueur inférieure à 10 cm ou supérieure à 12 cm.  
 5 - Couleur trop foncée tirant sur le gris fer ou trop jaunâtre. Pattes antérieures barrées (décoloration jusqu'à la base des poils).



Ascendance : lapins gris régionaux  
 Gros Normand, Géant Normand, Lapin Normand, lequel de ces trois noms est le bon ?

C'est la question que pose A. MAUMENE dans le numéro extraordinaire de la «Vie à la Campagne» publié en 1920, contestant aussi la version de NAUDIN, selon laquelle «le

Normand dériverait du croisement lointain du lapin sauvage domestiqué avec le Lapin de Patagonie (Géant des Flandres) importé en 1809.

«A vrai dire, poursuit-il, il n'y a pas exclusivement de Géant Normand, mais un gros lapin, fort, bien râblé, n'ayant ni la forme ni le poids du Géant. Dans toute la Normandie, principalement dans la région de Caen et de Rouen, on rencontre un gros lapin gris, d'intensité variable, de formes courtes et larges, la fourrure épaisse et brillante, l'œil vif. Il pèse environ de trois à quatre kilogrammes, mais le cas est assez rare. Ce lapin se reproduisant toujours de même forme, de même couleur et de même poids, paraît bien être un type autochtone, et ne rien devoir de ses nombreuses qualités (quantité et délicieuse chair, développement ultra rapide, rusticité à toute épreuve) à des courants de sang étranger...»

Dans les Cahiers du Conservatoire Jacques ARNOLD écrit : «C'est une race très ancienne dont il est difficile de dater l'apparition, du moins sous son type actuel. Pour certains, son origine viendrait d'un lapin gris que l'on rencontrait en nombre important en Normandie, berceau de la race. Pour d'autres, comme le Professeur CORNEVIN, il serait le résultat du croisement entre le Lapin ordinaire et le Géant des Flandres.

Une chose est certaine conclut-il ; Cette race, est bien adaptée à sa région».



la couleur gris garenne atténuée. Le Collectif Pour la Sauvegarde des Races Avi-cunicoles Normandes soutient les éleveurs dans cette orientation.

*Premier Standard adopté le 20 août 1919 par la Société Française de Cuniculiculture et homologué le 31 octobre 1919 par la Fédération Nationale des Sociétés d'Aviculture de France.*

Le Collectif pour la Sauvegarde des Races Avicunicoles Normandes encourage et met en relation les possesseurs de ces animaux dans le but de pérenniser la biodiversité et les variétés de basse-cour patrimoniales.

